



Ensemble, pour des villages vivants

Mémoire

en vue des élections régionales de mai 2019

par la Fondation Rurale de Wallonie





Fondation Rurale de Wallonie
 Découvrez les consultations citoyennes menées dans les communes accompagnées par la FRW

[Créer une commune](#)

Retrouvez votre commune !
 Cette plateforme est un outil de participation que la FRW met à disposition des communes rurales qu'elle accompagne. Découvrez ici comment participer dans votre commune ! [En savoir plus](#)

Frasnes-Lez-Anvaing - Quelle maison rurale voulez-vous ?
 Quelles sont vos attentes par rapport à la future Maison rurale de Frasnes ? Cliquez ici ! [En savoir plus](#)

Gouvy - Construisons ensemble les projets pour notre commune !
 Des idées pour l'avenir de votre commune ont été dressées par vos voisins lors des réunions villageoises. Nous avons maintenant besoin de vous pour les faire évoluer et pour soutenir celles qui vous tiennent à cœur ! [En savoir plus](#)

DES CAMPAGNES MODERNES ET BRANCHÉES

La **Fondation Rurale de Wallonie** est un organisme d'utilité publique ayant notamment pour mission de faire des propositions et apports d'expertise au Gouvernement wallon en matière de mesures spécifiques concourant à une nouvelle dynamique adaptée au milieu rural.

Nos agents travaillent, sur le terrain, avec les élus et les citoyens de plus de 120 communes rurales wallonnes. Pionnière de la participation citoyenne en milieu rural, notre institution a vu les campagnes évoluer et a su s'y adapter grâce à des groupes de travail internes et par l'utilisation de nouveaux outils. Soucieux d'élargir l'audience des opérations de développement rural et d'offrir à tous les villageois, y compris ceux n'étant pas disponibles lors des réunions physiques, la possibilité de participer à l'avenir de leur village, nous avons activé en 2018 notre plateforme numérique de consultation citoyenne.

Pour la participation citoyenne comme pour les autres composantes de la vie d'une commune rurale, le numérique ne représente pas LA solution standard pour tous les défis d'aujourd'hui. Il est par contre indéniable que c'est un outil désormais incontournable, offrant de nombreuses potentialités, notamment pour stimuler et renforcer l'attractivité de la Wallonie.

Le concept « **smart** » a fait son chemin des villes jusqu'aux campagnes. Les changements organisationnels, technologiques et sociétaux touchent aussi les territoires ruraux. Penser « smart rurality » c'est avoir une vision transversale des territoires pour atteindre une meilleure gestion des ressources naturelles et une gouvernance plus transparente.

La FRW est en première ligne pour observer, soutenir et participer à ces évolutions. Les piliers d'un territoire smart sont ceux sur lesquels notre Fondation travaille, sur le terrain, depuis plus de 40 ans : **l'habitat, l'économie durable, l'environnement, la mobilité, la gouvernance et la participation de tous les citoyens.**

Pour répondre « intelligemment » aux besoins des communes rurales (institutions, entreprises et habitants) dans ces différents domaines et pour améliorer, continuellement, le cadre et les conditions de vie des habitants, il est nécessaire de développer de nouveaux services performants.

Ces nouveaux services ne pourront voir le jour que grâce au numérique. Les technologies de l'in-

formation et de la communication permettront de maintenir et développer les services et activités en milieu rural, d'innover dans les relations entre habitants et pouvoirs publics et de capter et d'utiliser collectivement toutes les intelligences du territoire. Les communes rurales sont une opportunité pour le développement durable, pour l'innovation et pour le désengorgement des villes. **Mais il faudra préalablement désenclaver les campagnes...**

C'est pourquoi la FRW plaide pour un accès au numérique de qualité dans toutes les communes rurales wallonnes ! Les besoins des collectivités et des citoyens en matière de couverture fixe et mobile ne se limitent pas aux centres urbains. En 2019, il resterait encore de nombreux villages en « zone blanche » (sur base des données du régulateur fédéral, l'IBPT : 12 communes sont encore en zone blanche et 27 autres ont toujours des zones posant problème). Mais, au-delà de ces zones, de nombreux villages rencontrent encore de nombreux problèmes de connectivité. La Wallonie devrait investir davantage dans ce domaine et en faire sa priorité. C'est un impératif, non pas pour demain mais pour aujourd'hui !





Renforcer et diversifier l'offre de transports publics, actuellement insuffisante en milieu rural.

- >> La Wallonie devrait garantir un maillage cohérent entre les différents modes de déplacements, privés ou publics, « traditionnels » ou alternatifs.
- >> La Wallonie devrait financer une centrale de mobilité par bassin de vie, solution intéressante et performante pour le milieu rural. Ces centrales locales devraient être coordonnées de façon efficace avec la future centrale wallonne de mobilité.
- >> La Wallonie devrait poursuivre son investissement dans le développement de sa centrale wallonne de mobilité pour asseoir son rôle de coordinatrice des différents projets locaux, valoriser les services de transports locaux alternatifs à la voiture individuelle en complément des transports publics et mutualiser les moyens mis en place pour une mobilité durable.

Connecter les différents modes de transport pour apporter une solution de mobilité adaptée au milieu rural.

- >> La Wallonie devrait développer les « mobipôles » (pôles multimodaux) à des endroits stratégiques des communes rurales, sur des terrains publics qui ne seraient pas valorisables en agriculture, et élargir leurs fonctions pour favoriser le développement de services et de commerces.



Promouvoir et sécuriser les différents modes de déplacements alternatifs en milieu rural pour éviter que les campagnes deviennent une zone désertique exigeant la possession d'un véhicule personnel pour se déplacer.

- >> La Wallonie devrait soutenir les différentes initiatives de « voitures partagées » (parkings de covoiturage, cambio, cozycar, wibee, zencar, taxi solidaire, etc.). Il s'agirait également de lancer des campagnes régulières pour développer l'utilisation de ces voitures partagées et de l'étendre à toute la Wallonie rurale.
- >> La Wallonie devrait développer l'utilisation du vélo électrique en milieu rural ainsi qu'une offre diversifiée de modes de déplacements alternatifs (triporteur, remorque électrique, vélo-cargo, mono-wheel, trottinette électrique, ...) permettant d'élargir les usages à différents publics et différents besoins. Il faudrait également développer les pistes cyclables inter-villages, renforcer la complémentarité avec les transports en commun et amplifier la sensibilisation auprès des citoyens et des entreprises.



Soutenir la politique de développement rural qui apporte, en milieu rural, une solution aux communes désireuses de répondre à l'accès à des logements moyens, à l'encouragement à l'installation des jeunes et au maintien des personnes âgées dans leur milieu d'origine.

- >> La Wallonie devrait poursuivre la dynamique des logements-tremplins, des logements intergénérationnels et des logements moyens, complémentarément à l'action des SLSP qui devraient être davantage actives dans les communes rurales.
- >> La Wallonie devrait encourager la construction et la gestion de logements adaptables et adaptés pour les seniors (« Amis des Aînés », logements intergénérationnels, résidences services, ...), ce qui permettrait de libérer des logements pour les familles tout en offrant aux seniors des conditions de vie de qualité en milieu rural (conserver activités et relations sociales tout en bénéficiant des adaptations et de l'entourage dont ils ont besoin).
- >> La Wallonie devrait aider spécifiquement les communes rurales confrontées à des sites d'Habitat permanent (HP) à transformer en Zones d'habitat vert en attribuant un budget spécifique pour les infrastructures internes (voiries, réseaux de distribution d'eau, égouts et autres impétrants) et en maintenant les acteurs sociaux travaillant actuellement sur le terrain. Dans ce cadre, les habitats légers, en prenant compte des impératifs d'hygiène, de sécurité et d'intégration urbanistique, nécessitent d'être pris en considération.
- >> La Wallonie devrait poursuivre la lutte contre les bâtiments inoccupés notamment en aidant les propriétaires privés à mettre leurs logements en location et en permettant plus de souplesse dans les missions et pratiques des AIS.



Considérer les spécificités et enjeux du milieu rural et utiliser celui-ci comme terrain d'expérimentation de projets innovants.

- >> La Wallonie devrait favoriser le développement de dispositifs d'habitats groupés (kangourou, BIMBY, community land trust, ...) pour optimiser la mise à disposition de bâtiments pour les familles.
- >> La Wallonie devrait encourager des partenariats public-privé ou citoyen en adaptant, au milieu rural, les mécanismes d'investissement conjoint qui sont à l'œuvre dans la revitalisation urbaine.
- >> La Wallonie devrait encourager la diffusion de réponses techniques innovantes pour abaisser les coûts (plans-types de logements seniors, techniques de construction innovantes pour logements adaptés ou modulables, logements publics basse énergie, ...).



Favoriser l'exploitation raisonnée des différentes sources renouvelables d'énergie du milieu rural par des opérateurs locaux et soutenir les acteurs et les habitants comme consommateurs.

- >> La Wallonie devrait adapter ses réglementations et outils pour inciter à l'usage des énergies renouvelables, notamment en y intégrant des critères imposant le recours à ces énergies et en opérant une différenciation positive des aides régionales classiques.
- >> La Wallonie devrait promouvoir et soutenir financièrement le développement des réseaux de chaleur ayant recours majoritairement aux énergies renouvelables.
- >> La Wallonie devrait appréhender adéquatement et conjointement les filières biomasse et les projets qui en découlent selon plusieurs aspects : ressources et producteurs, techniques de mise en oeuvre, intégration au milieu et gestion des sous-produits.
- >> La Wallonie devrait soutenir un encadrement spécifique, neutre et indépendant de ces thématiques, dont l'expertise de la FRW en tant que Facilitateur bois-énergie pour le secteur public.
- >> La Wallonie devrait accentuer ses actions pour confirmer son ambition de réduire les consommations énergétiques.



Disposer d'une véritable stratégie de la biodiversité construite sur une vision claire de l'état actuel du réseau écologique et étayée par les moyens de sa mise en oeuvre.

- >> La Wallonie devrait définir des priorités régionales et les traduire dans les réseaux écologiques locaux, soutenus par la participation des acteurs de terrain et les citoyens.
- >> La Wallonie devrait sauvegarder la richesse et le potentiel du patrimoine forestier wallon en favorisant la diversité des essences à replanter.
- >> La Wallonie devrait accorder davantage d'attention aux zones naturelles sensibles telles que les zones Natura 2000 ou les zones à haute valeur écologique.
- >> La Wallonie devrait renforcer la politique menée dans le cadre des plans communaux de développement de la nature, notamment grâce à l'expertise de la FRW en tant qu'organisme accompagnant.

La FRW a publié, à l'occasion des 25 ans des PCDN, 15 pistes concrètes d'amélioration, co-construites avec les élus, les coordinateurs locaux, les acteurs de terrain et le SPW. Elles sont consultables sur notre site web (www.frw.be/memorandum).



Structurer les territoires ruraux en prenant en compte leurs spécificités

- >> La Wallonie devrait nuancer la priorité absolue accordée aux pôles urbains pour stopper la disparition des services et des commerces dans les villages, tout en permettant la réorganisation du réseau de transports en commun.

Optimiser les outils législatifs pour que l'ensemble des acteurs du secteur se les approprient et les utilisent de façon efficiente.

- >> La Wallonie devrait réaliser une synthèse et une vulgarisation du SDT pour assurer une bonne appropriation de celui-ci et une meilleure collaboration entre les différents niveaux de pouvoir.
- >> La Wallonie devrait organiser un partage en ligne de toutes les informations utiles à la bonne compréhension et application des outils du CoDT (initiatives, conseils, exemples et bonnes pratiques, ...).
- >> La Wallonie devrait associer la FRW lors de l'élaboration du (futur) guide régional d'urbanisme (GRU) afin de bénéficier de son expertise en la matière.

Ces recommandations ont déjà été communiquées dans l'avis de la FRW sur le projet de SDT, à consulter sur notre site web (www.frw.be/memorandum).



Renforcer la maîtrise foncière des communes rurales pour densifier les cœurs de villages et lutter contre l'étalement urbain ainsi que renforcer l'accès à la terre pour les producteurs locaux.

- >> La Wallonie devrait créer une banque foncière régionale qui, dotée d'un droit de préemption et sur base d'une analyse poussée du potentiel foncier, achèterait à la demande des communes, d'une part, des terres agricoles pour les concéder à des jeunes agriculteurs ou maraîchers tournés vers des spéculations à haute valeur ajoutée et, d'autre part, des terrains urbanisables bien situés (pour répondre à l'objectif de densification tout en proposant des terrains ou logements à des prix accessibles) ou mal situés (pour les « geler »).
- >> Cette banque foncière régionale pourrait également intervenir pour activer la réhabilitation des SAR et pour régler des problèmes d'inondations ou coulées de boue et favoriser la biodiversité.



Soutenir la politique de développement rural qui offre une approche globale de la santé (état complet de bien-être physique, psychique, social, culturel et écologique) et qui assure à chaque citoyen un accès aux soins de santé, quel que soit son lieu et cadre de vie.

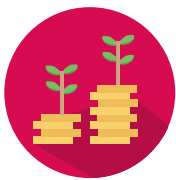
- >> La Wallonie devrait soutenir la médecine de proximité en milieu rural pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes. Elle devrait intensifier les mesures prises pour rendre les territoires ruraux attractifs pour les stagiaires, assistants et futurs médecins (maisons médicales bien conçues, aide au logement, intervention dans leurs frais de déplacements, promotion d'un cadre de vie de qualité, ...).
- >> La Wallonie devrait favoriser l'installation de professionnels de la santé (kinésithérapeute, diététicien, consultations ONE, ...) dans les infrastructures subventionnées en Développement rural.



Anticiper le vieillissement de la population par des solutions innovantes, opérationnelles et de proximité.

La FRW a publié en 2018 un ouvrage dédié à ce défi majeur et invite la Wallonie à en prendre connaissance sur notre site web (www.frw.be/memorandum).





Organiser la transformation et la commercialisation des produits locaux pour créer de l'emploi, rentabiliser la filière et booster les ventes.

- >> La Wallonie devrait investir davantage dans les hall-relais agricoles et y favoriser le regroupement des producteurs locaux (économies d'échelle).
- >> La Wallonie devrait soutenir la création d'entreprises d'économie sociale dans le secteur de la restauration collective via des investissements et un encadrement spécifique (lancement financier de l'entreprise, coaching, ...).
- >> La Wallonie devrait encourager les projets auto-portants en proposant des services spécifiques aux producteurs qui se diversifient (administratif, juridique, comptabilité, marketing, etc.) et en facilitant la mise sur pied de coopératives et de groupements d'employeurs.

Soutenir la distribution de proximité, tant via des initiatives citoyennes que par les filières des circuits-courts.

- >> La Wallonie devrait créer une centrale d'achat de produits alimentaires locaux ainsi que des succursales de vente dans chaque bassin de vie permettant de trouver des débouchés à des produits labellisés (AOC, IGP, ...) et de distribuer des produits d'un bassin à l'autre.
- >> La Wallonie devrait encourager le développement des cantines scolaires utilisant des produits locaux de qualité et des collectivités durables par des aides à l'investissement, la formation du personnel et la sensibilisation des bénéficiaires.
- >> La Wallonie devrait faciliter l'accès aux produits locaux pour les citoyens afin de développer de nouveaux outils de consommation (marchés, points de vente directs, GAS, GASAP, épiceries coopératives, ...) et créer des ponts entre agriculteurs et consommateurs.



Favoriser l'éclosion de nouveaux ateliers ruraux et d'îlots d'entreprises pour relocaliser l'emploi en milieu rural, permettre aux citoyens d'y vivre et travailler et ainsi améliorer les conditions de vie dans les campagnes.

- >> La Wallonie devrait poursuivre son investissement dans les ateliers ruraux et dans l'aménagement d'îlots d'entreprises. Cette dynamique a maintenant fait ses preuves, comme le prouve notre cahier thématique consacré aux ateliers ruraux (disponible gratuitement sur notre site web, dans la rubrique « Nos Publications »).

Agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement, actions culturelles et associatives, ..., sont autant de facettes d'une commune rurale. Toutes sont explorées et intégrées dans le Programme communal de développement rural (PCDR), document approuvé et reconnu par le Gouvernement wallon comme outil fédérateur des politiques communales. De fait, il constitue une référence précieuse pour l'élaboration des PST des communes concernées.

Il nous semble, en outre, que la Wallonie devrait :

- >> conforter les dispositifs d'actions communaux existants et de ne plus en créer de nouveaux.
- >> encourager la transversalité des différentes sources de subventionnements et lever au plus vite les freins au co-financement effectif des projets des PCDR.
- >> prévoir un budget complémentaire à celui du Développement rural, pour le subventionnement rapide d'actions et de projets facilement réalisables, produisant des résultats concrets et encourageant la mobilisation et l'implication citoyennes.
- >> permettre le subventionnement d'infrastructures mobiles de service en privilégiant la mutualisation d'usage par plusieurs communes.
- >> optimiser l'occupation et renforcer la rentabilité des maisons de village, maisons multiservices et maisons rurales en y recommandant la mixité fonctionnelle des activités et services répondant aux besoins de la population.

L'urgence climatique nécessite la mise en œuvre d'actions concrètes soutenues par la Région dans les communes rurales.

La Fondation Rurale de Wallonie se permet de rappeler au Gouvernement wallon que ses savoir-faire, ses expériences et son expertise en matière de participation citoyenne et d'accompagnement de projets pourraient, selon des modalités à convenir, être activés auprès des communes pour organiser et concrétiser de telles mesures.